



# e-Foot Officiel 94

## SOMMAIRE

### Communiqués

INFOS

\*\*

Assemblée Générale Ordinaire

\*\*

Dates de Parutions des Calendriers dernières divisions

\*\*

Infos Ligue



### Procès-verbaux

#### Commissions

Statut de l'Arbitrage

\*\*

Organisation des Championnats & Coupes

\*\*

Statuts & Règlements

\*\*

Futsal

\*\*

Calendriers



### Annexes

Catégories d'âge

\*\*

Horaires Officiels des matchs

\*\*

Tous en bleu pour l'USL

\*\*

Formation CFI en 4 étapes

\*\*

Location Véhicules

### A Consulter sur Footclub

Discipline



Egalement Consultable sur notre site internet  
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

## A NOTER SUR VOS AGENDAS !!

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SAMEDI 12 OCTOBRE 2024 à 09h30

Salle des Fêtes « La Ferme » 6 rue de Sucy à Boissy Saint Léger

(Ordre du jour à l'intérieur du journal)



## REGLEMENTS 2024/2025

Sont en ligne et consultable

<https://districtvaldemarne.fff.fr/competitions/>

&

[https://districtvaldemarne.fff.fr/documents/?cid=32&doing\\_wp\\_cron=1726653109.7685289382934570312500](https://districtvaldemarne.fff.fr/documents/?cid=32&doing_wp_cron=1726653109.7685289382934570312500)

## FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/calendrier-des-formations/>

## FORMATIONS FIA

Session 1 = 21/22 & 28/29 Septembre 2024

Session 2 = 19/20 & 26/27 Octobre 2024

Inscription = <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

## ENGAGEMENTS COUPES 94 2024/2025

**NOUVEAU !!**  
adressés par mail  
&

seront faits selon les règlements de chaque Coupes.



*Les clubs ne voulant pas que leurs équipes participent à une ou plusieurs Coupes, sont priés de bien vouloir faire un mail de désistement à : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr), avant le 1er septembre 2024.*

\*\*\*\*

**Le montant total (engagements Coupes + Cotisation Obligatoire) sera débité de votre compte club FIN OCTOBRE 2024, après vérification des engagements).**

\*\*\*

**ENGAGEMENTS COMPLEMENTAIRES « DERNIERES DIVISIONS », ne pas oublier de remplir la fiche des terrains (avant le 05/09/24), afin de les mettre à jour sur le logiciel des compétitions ;**

\*\*\*

**IMPORTANT !! Prendre connaissance de la note «[INFORMATIONS 2024](#)»**

Edition N° 683 du Jeudi 19 Septembre 2024

# COMMUNIQUES

# INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,  
chaque **jeudi après-midi** : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

**\*Documents & \* Procès-Verbaux**

## Le Dispositif Pass'sport est reconduit pour cette saison

Le pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes. Il est valable dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partenaires.

Le dispositif est porté par l'État et déployé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et permet de soutenir la pratique sportive de jeunes pendant l'année sportive.

Cette année, le dispositif **se clôturera le 31 décembre 2024**.

Le pass Sport 2024 s'adresse aux jeunes qui sont :

- Nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire
- Nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés
- Étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 – 2025

Plus d'infos : [Accueil – pass Sport \(sports.gouv.fr\)](https://sports.gouv.fr)

## ATTESTATION D'AFFILIATION

**Les clubs ont dorénavant la possibilité d'édiiter une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =**

**« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »**

### La Commission de Discipline

**Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.**

## LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

**Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025**

**Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'FFM, Page 9 de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :**



- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)

## PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2024/2025

JUILLET	4	24 <i>(Spécial Calendriers)</i>			
AOUT	29				
SEPTEMBRE	5	12	19	26	
OCTOBRE	3	10	17	24	31
NOVEMBRE	7	14	21	28	
DECEMBRE	5	12	19		
JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	6	13	20	27	
AVRIL	3	10	17	24	
MAI	1 <i>(férié)</i>	8 <i>(férié)</i>	15	22	29 <i>(férié)</i>
JUIN	5	12	19	26	
JUILLET	3	17	24 <i>(Spécial Calendriers)</i>		

### Avis aux Clubs « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

## Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une [nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI](#), celle-ci n'est plus disponible sur le Google

Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

[https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille\\_de\\_match\\_informatisee\\_3\\_9\\_0\\_0.apk](https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk)

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbd6d7d8cc4dc9a.pdf>

## Info Club

[Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :](#)

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

### **Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)**

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

#### **Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail**

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublet des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublet pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

### **Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit**

E-mail : [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com)

## **Article 11 – Les Obligations (NOUVEAU)**

### **Article 11 - Les obligations**

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

#### **D1**

##### ➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

##### ➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux. Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

##### ➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

#### **D2**

- SENIORS : 2 équipes

##### ➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.

##### ➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

**Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1<sup>ère</sup> saison.**

#### **D3**

- SENIORS : 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

#### **D4**

- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

### **PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire**

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

**PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !**

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.



# Dates de parution sur E-Foot 94 et Site Internet du District

Début des Championnats Dernières Divisions et Plateaux U6 à U13

## SAISON 2024 & 2025

Catégories Divisions	Dates début des Compétitions	Dates de Parution
SENIORS (D4)	06.10.24	20.09.24
CDM (D1)	29.09.24	20.09.24
ANCIENS (D4)	06.10.24	20.09.24
ANCIENS + 45 & +55	06.10.24	20.09.24
U18 (D3)	06.10.24	20.09.24
U16 (D4)	06.10.24	20.09.24
U14 (Phase de Brassage)	05.10.24	20.09.24
U12 & U13	<b>Brassage ELITE U11 à U13</b> A partir du 28 Septembre 2024  <b>Début des Critériums toutes catégories</b> A partir du 9 Novembre 2024	<b>Critériums</b> = 20/09/24
U10 & U11		
U8 & U9		
U6 & U7		
FEMININES (D1)		



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 12 OCTOBRE 2024 à 09h30

Salle des Fêtes « La Ferme » 6 rue de Sucy à Boissy Saint Léger

(sous réserve de modifications)



## ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

- ✚ Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- ✚ Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- ✚ Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du 14 Juin 2024 à Champigny/marne  
(Parution E-Foot N° 676 du 20 Juin 2024)
- ✚ Allocution du Président et des Membres du Comité de Direction
- ✚ Approbation du Rapport Moral, saison 2023 & 2024
- ✚ Fair-Play – *Nouveau Règlement*
- ✚ Rapport Financier au 30 Juin 2024
  - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
  - b) Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2024
- ✚ Budget Prévisionnel 2024 & 2025
  - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
  - b) Approbation du Budget Prévisionnel 2024 & 2025
- ✚ Questions diverses présentées par les Clubs (\*)
- ✚ Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

Les Récompenses  
seront remises après  
chaque point  
de l'ordre du jour

### DIRIGEANTS DE CLUBS

#### 12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

#### 12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

#### (\*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée  
(Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs »)

être adressées « **en lettre recommandée avec accusé de réception** » ou par « **mail officiel** » à **en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le 1<sup>er</sup> Octobre 2024**

**Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 31/08/24)**



# COMMENT REGLER LES ARBITRES OFFICIELS ? **SAISON 2024 & 2025**



## PROCESS :

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1<sup>ère</sup> journée de Championnat.**

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

<ul style="list-style-type: none"><li>• Seniors D1, D2, D3</li><li>• Féminins D1</li><li>• U18 D1</li><li>• U16 D1</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• U15 D1</li><li>• U14 D1</li><li>• CDM D1</li><li>• FUTSAL D1 et D2</li></ul>
--	--

## SAUF

Ce dispositif ne concerne pas les matchs de « COUPES 94 » et « DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS »  
Les clubs doivent régler directement le ou les Arbitre(s) le jour de la rencontre par chèque ou espèces.

## POUR LES CLUBS :

Le 1<sup>er</sup> prélèvement sera effectué aux alentours du **20 Septembre 2024**, (le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai - soit au total 9 prélèvements)

**Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison.** (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

## POUR LES ARBITRES :

**Le 1<sup>er</sup> virement sera effectué aux alentours du 25 Octobre 2024** (puis tous les 25 de chaque mois)

**Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison.** (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

**Attention !! vérifier la FMI et remonter toutes absences des arbitres la semaine qui suit avant le jeudi 12h00**

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre officiel & le Club recevant.  
Chaque partie conservera un exemplaire comme justificatif.



# PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2024/2025

<b>JUILLET</b>	4	<b>24</b> <i>(Spécial Calendriers)</i>			
<b>AOUT</b>	29				
<b>SEPTEMBRE</b>	5	12	19	26	
<b>OCTOBRE</b>	3	10	17	24	31
<b>NOVEMBRE</b>	7	14	21	28	
<b>DECEMBRE</b>	5	12	19		
<b>JANVIER</b>	9	16	23	30	
<b>FEVRIER</b>	6	13	20	27	
<b>MARS</b>	6	13	20	27	
<b>AVRIL</b>	3	10	17	24	
<b>MAI</b>	1 <i>(férié)</i>	8 <i>(férié)</i>	15	22	29 <i>(férié)</i>
<b>JUIN</b>	5	12	19	26	
<b>JUILLET</b>	3	17	<b>24</b> <i>(Spécial Calendriers)</i>		



LA LIGUE *et vous!*

# Calendriers Généraux

**Saison 2024 / 2025**

Nous vous proposons de retrouver les différents calendriers pour la saison 2024/2025 en cliquant sur les liens ci-dessous.

[Seniors](#)

[U16 - U17](#)  
[U18 - U20](#)

[U14](#)  
[U15](#)

[U12](#)  
[U13](#)

[Séniors  
Féminines](#)

[Futsal  
Masculin](#)

[CDM &  
Anciens](#)

[Foot  
Loisirs](#)

## À VENIR

[Futsal  
Féminin](#)

[U15 F](#)  
[U18 F](#)

[U18  
Futsal](#)

[Foot  
Entreprise &  
Critérium](#)

[Coupe  
Outre - Mer](#)

75 77 78 91  
92 93 94 95



# Mouvements Clubs

## Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p><b>DEMANDE D’AFFILIATION</b> (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ)</li> <li>-Récépissé de déclaration de <b>création</b> du club en Préfecture (<b>pas le récépissé de modification</b>) ou la <b>parution au Journal Officiel</b> (disponible sur le site Internet du Journal officiel)</li> <li>-<b>PV de l’Assemblée Constitutive</b> (celui qui a été établi lors de la création de l’association)</li> <li>-Statuts de l’association : ils doivent <b>impérativement</b> comporter un objet consistant, a minima, en <b>la pratique du football</b>.</li> </ul>
<p><b>FUSION-CREATION</b> (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ)</li> <li>-Récépissé de déclaration de <b>création</b> du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>)</li> <li>-<b>PV de l’Assemblée Constitutive</b> (celui qui a été établi lors de la création de l’association)</li> <li>-Statuts de l’association : ils doivent <b>impérativement</b> comporter un objet consistant, a minima, en <b>la pratique du football</b>.</li> <li>- <b>PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution</b></li> </ul>
<p><b>FUSION-ABSORPTION</b> (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-PV de l’Assemblée générale du <b>club absorbé</b> qui décide de <b>son absorption</b> (et par suite de sa dissolution)</li> <li>- PV de l’Assemblée Générale du <b>club absorbant</b> lors de laquelle il a <b>acté la fusion-absorption</b></li> </ul>
<p><b>CHANGEMENT DE TITRE</b> (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de <b>modification</b> en Préfecture</p>
<p><b>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</b></p>	<p><b>PV d’AG du club omnisport</b> qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de <b>création</b> en Préfecture</p>

# Pré-requis licences 24/25

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint:

## 1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

**NB :** cette évolution est liée aux nouvelles modalités de vote pour l'élection du Président de la FFF et du Comité Exécutif à laquelle participera le Président de chaque club à statut amateur affilié à la FFF et qui aura lieu par un vote à distance le 10 décembre 2024.

## 2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

## 3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

## 4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider. En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

## 5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.

Enfin, nous vous invitons à retrouver toutes les informations sur la dématérialisation dans l'article ci-après publié sur le site de la Ligue : <https://paris-idf.fff.fr/simple/licences-2024-2025/>

# Procès-Verbaux



## COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion - N°1 du 13/09/2024

Toutes les présentes décisions sont rendues en première instance et sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification conformément à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

---

### **Courriers des clubs**

500636 - VILLIERS ES

E-mail du club de Villiers ES en date du 8 septembre 2024, relatif à joueur muté supplémentaire pour la saison 2024/2025.

Affectations des 2 mutés supplémentaires en : U14 A / U14 B

# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 17 septembre 2024

## AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

**Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.**

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

*23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.*

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

*« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »*

### Rappel Article 5 du RSG du District

*Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.*

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :  
Amende 100.00 euros*

### TERRAINS SUSPENDUS

**La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.**

#### **CLUBS CONCERNES :**

##### **500752 – CO CACHAN - Séniors D1 - Terrain suspendu –**

CO CACHAN / LE PERREUX ASF 2 le 06/10/2024  
CO CACHAN / MAISONS ALFORT 2 le 13/10/2024  
CO CACHAN / VILLENEUVE ABLON US le 20/10/2024

##### **551086 – AS ORLY - U16 D3 - Terrain suspendu –**

AVS ORLY 2 / ORMESSON US le 20/10/2024  
AVS ORLY 2 / US CRETEIL 4 le 17/11/2024  
AVS ORLY 2 / ST MAUR VGA 2 le 01/12/2024

##### **519839 – VILLEJUIF US – U16 D1 Terrain suspendu –**

VILLEJUIF US / CHOISY LE ROI AS le 03/11/2024

## DEPARTEMENTALE « SENIORS »

### CHAMPIONNAT SENIORS

#### **28264864 - FC NOGENT / CSA KREMLIN BICETRE Seniors D2.B du 6 /10/2024**

Courriel de la Ville de Nogent du 11/09/24– terrain indisponible en raison des Olympiades de l'UNICEF.

*Cette rencontre est avancée au 29/09/2024. Prévenir vos adversaires.*

#### Coupe VDM SENIORS

#### Coupe VDM SENIORS AMITIE

#### Coupe FOOT ENTREPRISE

### CHAMPIONNAT CDM

#### Coupe CDM

### CHAMPIONNAT ANCIENS

#### **28406385 - FC NOGENT / MELTING SPORT Anciens D2.Bdu 6/10/2024**

Courriel de la Ville de Nogent – terrain indisponible en raison des Olympiades de l'UNICEF.

*Cette rencontre est avancée au 29/09/2024. Prévenir vos adversaires.*

#### **28266590 - BENFICA VILLEJUIF / FC SAINT MANDE Anciens D2.B du 6/10/2024**

Courriel de Benfica Villejuif du 11/09/24 – terrain indisponible en raison de travaux

*En l'absence de réponse de ST Mandé pour l'inversion de la rencontre, le match est remis 20/10/24. Prévenir vos adversaires.*

#### **Courriel de Villeneuve Antillaise - D2 A ET D3 B**

La commission prend note des difficultés de ce club, l'alternance entre les deux équipes (anciens / +45) n'étant pas intégralement respectée mais ne peut modifier les calendriers.

*-Pour les rencontres des 22 septembre, 6 octobre, 10 novembre, 26 janvier la commission acceptera les modifications de dates, d'horaire et inversion. (même sans l'accord du club adverse).*

#### Coupe Anciens VDM

### CRITERIUM + 45 ANS

#### Coupe + 45 ANS

### CRITERIUM +55 ANS

## CHAMPIONNATS FEMININS

[SENIORS F D1 / U15 F / U13 F](#)

Coupe FEMININES

Coupe FEMININES U15 à 8

## DEPARTEMENTALE JEUNES

CHAMPIONNAT U20

Coupe VDM U20

CHAMPIONNAT U18

### Courriel de ES VITRY - U18 D1 du 16/09/24

La commission prend note des remarques de ce club qui constate que son équipe U18 ne joue pas toujours en lever de rideau de son équipe seniors D2A.

*Pour l'établissement de ce calendrier la commission a respecté l'alternance entre les équipes du CA Vitry et de l'ES Vitry.*

Coupe VDM U18

CHAMPIONNAT U16

### 28267463 - FC NOGENT / ES VITRY 2 U16 D2A du 06/10/2024

Courriel de la Ville de Nogent du 11/09/24 – Terrain indisponible en raison des Olympiades de l'UNICEF.

*Ce match est remis au 13 octobre 2024. Prévenir vos adversaires.*

Coupe VDM U16

Coupe Amitié U16

CHAMPIONNAT U14

Coupe du Val de Marne U14

Coupe Amitié U14

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 16/09/2024

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON – Mrs FOPPIANI – BOUSSARD – GUERCHOUN

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

**La commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs.**

**La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison 2024/ 2025.**

**RAPPEL**

## **Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)**

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

## **Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)**

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

## **Concernant les EVOICATIONS (article 187 du RSG de la FFF)**

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

## **Nomination du bureau**

Président : M. MAGGI Jean-Pierre (nommé par le CD)

Vice-Président : M. FOPPIANI Jean-Jacques

Secrétaire : M. GUERCHOUN Albert

Secrétaire adjointe : Mme POLICON Marie-Thérèse

Membres : Mme GIULIANI Patricia – M. BOUSSARD Jean-Marc

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 16 Septembre 2024

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

### La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

#### - Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### - Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

#### - Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### - le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

## RAPPEL

### Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

**6.1 - 1.** Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

### Les Membres de la Commission

Souhaitent une bonne saison sportive à tous nos clubs et conseillent aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2024-2025, publiées dans le journal numérique.

Une Réunion d'accueil des clubs Futsal pour les pratiques séniors et jeunes a été organisée le 18/09/2024 au District en présence d'une dizaine de club.

## FUTSAL D1 & D2

### Rappel

Comme vous l'avez constaté sur le site du District, le championnat D1 & D2 débutera dans la semaine du 1<sup>er</sup> au 06 octobre 2024.

### 516843 - CHEVILLY LARUE -Courriel non officiel en date du 16 juillet 2024

Nous informant que ses équipes D1 et D2 joueront tous leurs matchs, en championnat et coupe au gymnase DERICBOURG 42 rue de l'adjudant-chef Derichebourg 94550 CHEVILLY LARUE le **VENDREDI à 21h00**

**582553 – VSG FUTSAL 2 -Courriel officiel en date du 10 juillet 2024**

Nous informant que son équipe D1 jouera tous ses matchs, en championnat et coupe le **VENDREDI à 20h00**

**5551095 – CITOYEN DU MONDE -Courriel officiel en date du 17 septembre 2024**

Nous informant que son équipe D1 jouera tous ses matchs entre le 17/09/24 et 31/10/24 le **VENDREDI à 21h00 Gymnase Emile Lecuirot à Joinville le Pont.**

**Avertir la commission du changement de Gymnase à partir du 01/01/24**

**COUPE VDM FUTSAL**

**Calendrier prévisionnel des tours**

Tour n°1 (cadrage) : du 16 au 22 décembre 2024

Tour n°2 (16<sup>e</sup>) : du 13 au 19 janvier 2025

Tour n°3 (8<sup>e</sup>) : du 24 février au 02 mars 2025

Tour n°4 (1/4) : du 24 au 30 mars 2025

Tour n°5 (1/2) : du 23 au 27 avril 2025

Tour n°6 (finale) : du 27 au 30 avril 2025

# COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

## Réunion du 12 Septembre 2024

### **RAPPEL :**

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

**2023 / 2024 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité**

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

### **Comment récupérer une feuille de match papier,**

**Site :** [districtvaldemarne.fff.fr](http://districtvaldemarne.fff.fr) - **Onglet :** District - **Rubrique :** Documents Clubs (en bas)

**Ou Cliquez sur le lien :**

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

**Pour récupérer une feuille de match papier,**

### **Rappel « Foot Club et Site Internet » :**

**Pour la 2<sup>ème</sup> saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.**

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

**RAPPEL**, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

## CALENDRIERS DERNIERES DIVISIONS

Début des compétitions

**PARUTION SUR FOOT CLUB ET SITE INTERNET DES VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024**

### **SENIORS D4 :**

- 2 groupes de 14 – Reste 3 places
- **1<sup>ère</sup> journée le 06.10.24**

### **ANCIENS D4 :**

- 1 groupe de 10 – Reste 1 place
- **1<sup>ère</sup> journée le 06.10.24**

### **CDM D1 :**

- 1 groupe de 14 – Reste 1 place
- **1<sup>ère</sup> journée le 29.09.2024**

### **U15 D1 :**

- 1 groupe de 12
- **1<sup>ère</sup> journée le 05.10.24**

### **U16 D4 :**

- 2 groupes de 10
- **1<sup>ère</sup> journée le 06.10.24**

**U14 – PHASE DE BRASSAGE :**

- 10 groupe de 10– Reste 2 places
- **1<sup>ère</sup> journée le 06.10.24**

**Anciens +45 Ans :**

- 3 groupes de 10
- **1<sup>ère</sup> journée le 06.10.24**

**Anciens +55 Ans :**

- 2 groupes de 14 6 Reste 2 places
- **1<sup>ère</sup> journée le 06.10.24**

**Futsal D2 :**

- 1 groupe de 12
- **1<sup>ère</sup> journée le 05.10.24**

*Deux clubs sur liste d'attente : LES GRANDS DU QUARTIER et BOISSY FC*

**FEMININES D1 :**

- 1 groupe de 8
- **1<sup>ère</sup> journée le 05.10.24**

**U16 D3**

Suite au non-réengagement de MAROLLES FC, le **CAP CHARENTON (3)** accède à cette division.  
Avis aux clubs du groupe.

# ANNEXES

# HORAIRES OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2024 & 2025



## CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

## FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00



# CATEGORIES D'AGE

2024-2025

## HOMMES

## FEMMES

### NAISSANCE

CATEGORIE	PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE	PRATIQUE
<b>SENIORS</b>	Licence Seniors	<b>2004</b>	<b>SENIORS F</b>	Championnat Foot à 11
<b>U20</b>	Licence U20 Licence U19	<b>2005</b> <b>2006</b>		Licence U20F Championnat Foot à 11
<b>U18</b>	Licence U18 Licence U17	<b>2007</b> <b>2008</b>	<b>U18F</b>	Licence U18F Championnat Départemental et régional Foot à 7 ou à 11
<b>U16</b>	Licence U16 Licence U15	<b>2009</b> <b>2010</b>	<b>U15F</b>	Licence U15F Championnat D à 7 ou R à 11
<b>U14</b>	Licence U14 Licence U13	<b>2011</b> <b>2012</b>	<b>U13F</b>	Licence U14F Critérium départemental ou Mixité Garçon
<b>U13</b>	Licence U13 Licence U12	<b>2012</b> <b>2013</b>		Licence U13F Licence U12F
<b>U11</b>	Licence U11 Licence U10	<b>2014</b> <b>2015</b>	<b>U11F</b>	Licence U11F Critérium départemental ou Mixité Garçon
<b>U9</b>	Licence U9 Licence U8	<b>2016</b> <b>2017</b>	<b>U9F</b>	Licence U9F Critérium départemental ou Mixité Garçon
<b>DEBUTANTS</b>			<b>DEBUTANTES</b>	
<b>U7</b>	Licence U7	<b>2018</b>	<b>U7F</b>	Licence U7F
<b>DEBUTANTS</b>	Licence U6 Licence U6	<b>2019</b>	<b>DEBUTANTES</b>	Licence U6F Mixité Garçon
	Licence U6	<b>2020</b>		Licence U6F

		Début formation		Fin de la formation	
Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i> )	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i> )	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo	
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X	
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X	
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024	
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024	
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024	
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024	
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X	
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024	
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024	
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X	
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024	
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X	
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X	
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X	
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025	
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025	
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025	
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025	
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025	
Certification CFF1-2-3	X	25/02/2025	X	X	
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X	
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025	
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024	
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025	
Certification CFF1-2-3	X	16/04/2025	X	X	
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X	
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X	
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X	

# CALENDRIER

*des formations*

2024/2025

**DÉBUT FORMATION  
DISTANCIEL**

**PRÉSENTIEL**

**FIN FORMATION  
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X

# CALENDRIER

*des formations*

2024/2025

**DÉBUT FORMATION  
DISTANCIEL**

**PRÉSENTIEL**

**FIN FORMATION  
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFE1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X

# CALENDRIER

*des formations*

2024/2025

**DÉBUT FORMATION  
DISTANCIEL**

**PRÉSENTIEL**

**FIN FORMATION  
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFE1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X

# CALENDRIER

*des formations*

2024/2025

**DÉBUT FORMATION  
DISTANCIEL**

**PRÉSENTIEL**

**FIN FORMATION  
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFI-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X



***Tous en Bleu pour l'USCL !***



**NATIONAL 2**  
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

***L'USCL vous invite !***

<b>Match souhaité</b>	<b>USCL -</b>
<b>Date du match</b>	
<b>Nom du club + Ville + Discipline Sportive</b>	
<b>Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans</b>	
<b>Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail</b>	
<b>Nombre de places enfants souhaitées</b>	
<b>Nombre de places adultes souhaitées</b>	

Formulaire à renvoyer par mail : [actions@uscl.fr](mailto:actions@uscl.fr)  
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



***Vivre Ensemble Notre Passion***

US	07	HAGUENAU
US	14	EPINAL
US	21	AUBERVILLIERS

## DÉCEMBRE

US	02	FLEURY
US	09	FEIGNIES A.
US	23	FC 93

## NOVEMBRE

US	05	BALAGNE
US	19	BEAUVAIS

## OCTOBRE

US	07	VILLERS/HOUGATE
US	14	BIESHEIM
US	21	THONVILLE

## SEPTEMBRE

US	17	CHAMBLY
US	24	WASQUEHAL
US	31	CHANTILLY

## AOUT

US	03	AUBERVILLIERS
US	10	FURIANI
US	17	CHAMBLY

## MAI

US	05	FEIGNIES A.
US	12	FC 93
US	19	HAGUENAU
US	26	EPINAL

## AVRIL

US	08	BALAGNE
US	15	BEAUVAIS
US	22	FLEURY

## MARS

US	08	VILLERS/HOUGATE
US	15	BIESHEIM
US	22	THONVILLE

## FÉVRIER

US	11	FURIANI
US	18	WASQUEHAL
US	25	CHANTILLY

## JANVIER

# CALENDRIER SAISON 2024/2025



# ABONNEMENT 2024-2025

N2

NATIONAL 2  
FFF



TARIFS	TRIBUNE PRÉSIDENTIELLE	TRIBUNE HONNEUR
Abonnement Solo	90 €	40 €
Femmes / Étudiants - de 16ans	45 €	Gratuit
Abonnement CE (10 personnes min.)	80 €	35 €

Une écharpe à l'effigie de l'USCL offerte pour tout réabonnement

Solo     Étudiants     CE     Femmes et - de 16 ans

## INFORMATIONS ABONNÉ

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....  
.....

Code postal et Ville : .....

Téléphone : .....

E-Mail : .....

Formulaire à renvoyer avec le règlement + pièce d'identité par  
voie postale au 1 rue Vasco de Gama 94460 Valenton

*Vivre Ensemble Notre Passion*

# RENT A CAR

+ PROCHE, - CHER

## OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du  
Val-de-Marne de Football



**10%** de réduction\*

sur le montant de votre location  
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

**rentacar.fr**  
0 891 700 200 Service 0,20 €/min  
\* prix appel

## Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

\* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

### ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) :

Garantie vol (TP)

Assistance 24H/24

Inclus

Inclus

Inclus

Tampon et signature